

# LETTRE DE L'ÉOLIEN N°0

*Diffusion : 500 exemplaires en boîtes aux lettres sur Puy-Saint-Martin et dans un rayon de 1000 mètres autour de la zone d'étude. 5 exemplaires papiers dans les mairies de la zone d'étude (Puy-Saint-Martin, la Répara-Auriples, Roynac) et dans toutes les mairies riveraines. Site internet de la commune de Puy-Saint-Martin.*

Puy-Saint-Martin, le 29/05/2019

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de leur participation à la nécessaire transition énergétique, l'intercommunalité Val de Drôme en Biovallée et la municipalité de Puy-Saint-Martin réfléchissent depuis 2016 à la possibilité d'implanter un parc éolien dans les bois sur le nord du territoire communal. Compte tenu des enjeux d'un tel projet pour le territoire, dès le départ, elles ont pris soin de confier la réalisation d'un pré diagnostic à des bureaux d'étude indépendants (EGREGA-ETD, 2017).

Sur la base de cette étude, le Conseil Municipal de la Répara-Auriples a décidé en juillet 2017 de ne pas poursuivre le développement du projet sur son territoire. Néanmoins, avec l'appui de l'intercommunalité, le Conseil Municipal de Puy-Saint-Martin a décidé à l'unanimité le 21 décembre 2017 : « *de poursuivre le projet éolien en lien avec l'intercommunalité, de lancer une consultation des promoteurs susceptibles de porter ce projet, et **d'associer la population** de Puy-Saint-Martin à la poursuite de l'étude et à la démarche de développement si elle a lieu.* »

Depuis cette délibération, l'intercommunalité et la commune ont reçu des propositions de la part de promoteurs. Parmi celles-ci, l'attention des élus a été retenue par celle portée par le fonds OSER ENR, fonds d'investissement dans les énergies renouvelables de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Associé à Bellane Energie SAS, exploitant d'une des deux éoliennes voisines de la Répara-Auriples, ils proposent de **réaliser les études dans le cadre d'une société de projet dont le capital serait maîtrisé à 50% par un pôle public et citoyen**. L'intercommunalité et la municipalité de Puy-Saint-Martin ont décidé lors de leurs dernières assemblées d'adhérer à cette démarche.

Conscients que la réussite d'un tel projet nécessite des efforts importants de transparence, d'explication, de pédagogie, et de lutte contre la désinformation, nous vous convions à une première session d'échange :

## **réunion publique : mercredi 12/06 à 18 :30**

au Campus Biovallée à l'Ecosite du val de Drôme à Eurre.

et

## **permanence publique le samedi 15/06 entre 09 :00 et 12 :00**

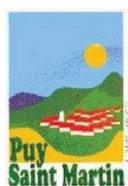
en mairie de Puy-Saint-Martin

Comptant sur votre participation, nous restons à l'écoute de vos préoccupations.

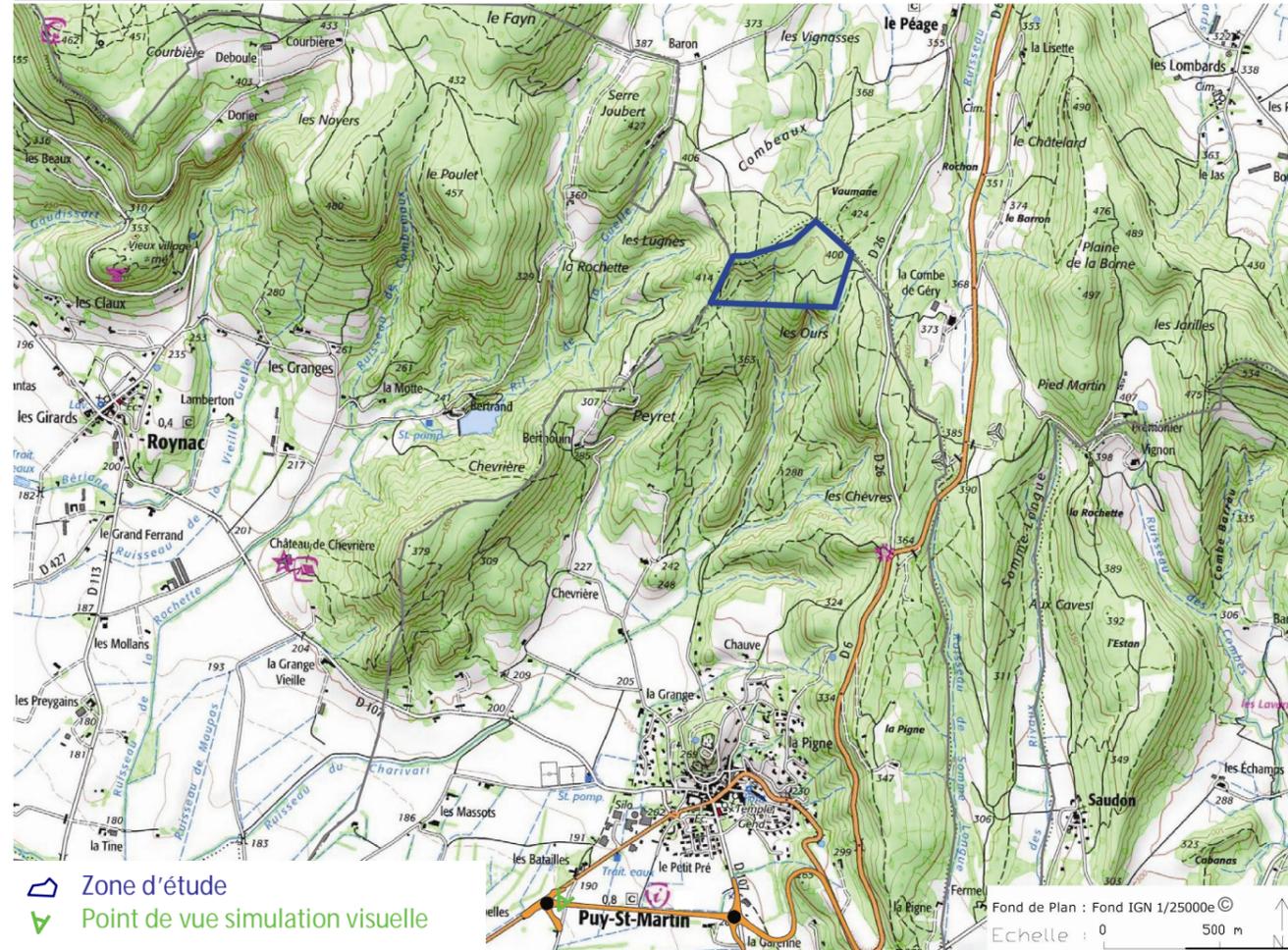
Jean-Marc BOUVIER  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Michel Giles  
Maire

Olivier CONSTANT  
Président



## Plan de situation



## Chiffres clés du projet :

**Potentiel : 4 éoliennes de 3 MW**

(gabarit similaire aux éoliennes de la Répara-Auriples, soit 110 m en bout de pales)

**Production d'électricité : 30 GWh/an,**  
 soit la conso. des **12 700 foyers de l'intercommunalité**

(source : conso. annuelle hors chauffage - <https://bilan-electrique-2017.rte-france.com/consommation/14-2/>)

**Coût du projet : 13.3 millions d'euros (M€)**  
 dont **2.9 M€ injectés dans l'économie locale**

(travaux publics, hôtellerie, restauration, géomètre, coordonnateur SPS...)



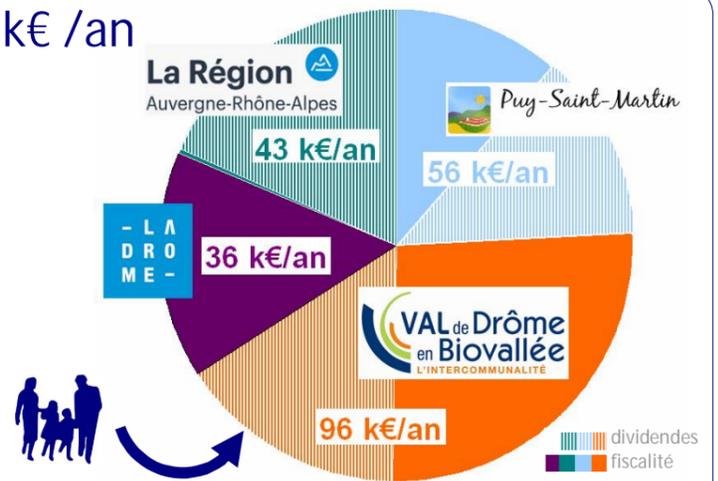
**Revenus pour les Collectivités : 231 k€ /an**

(Prévisionnel sur 20 ans pour un projet de 12 MW)

**Maîtrise publique du projet**

**Revenus doublés**  
 = Fiscalité + Dividendes

**Réflexion ouverte sur le financement citoyen**

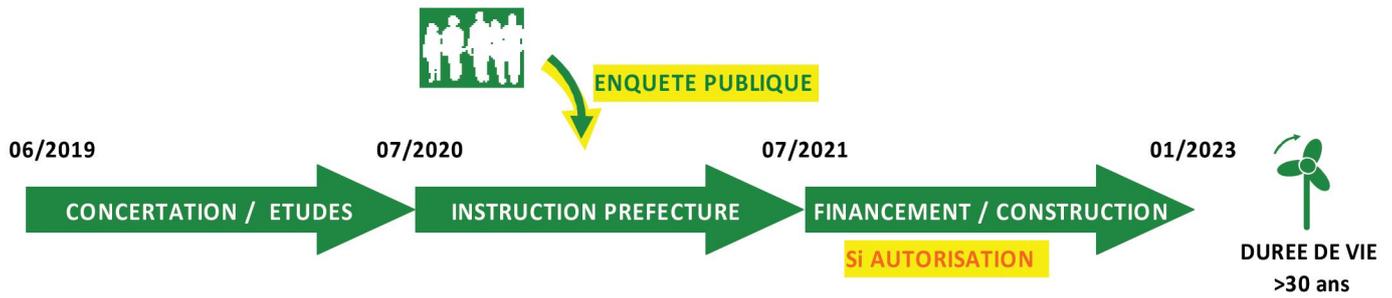


## Simulation visuelle du projet



Vue depuis l'aire de covoiturage au sud-ouest du village (cf. ▼ sur le plan de situation) qui permet d'apprécier le gabarit des éoliennes en vision « réelle » lorsque la planche du photomontage est imprimée en A3 et tenue à 40 cm de l'oeil.  
 Photomontage réalisé avec le logiciel WindPro 3.0 – focale équivalente 24 x 36 mm = 50 mm correspondant à l'angle de vision humaine

**Planning prévisionnel :**



**Présentation des partenaires et rôle pendant la phase de développement de projet**



Commune de Puy-Saint Martin :

La municipalité souhaite utiliser les atouts de son territoire et contribuer à la transition énergétique Val de Drôme en Biovallée :

Mobilisée pour la croissance verte, Val de Drôme en Biovallée développe les énergies renouvelables sur son territoire tout en gardant la maîtrise des projets. Elle a notamment créé un outil d'investissement public, la SEML V2D Développement, par laquelle sera portée sa participation dans OursEole.

**Rôle** concertation avec les acteurs locaux et les municipalités riveraines pour identifier les enjeux et préoccupations du territoire par rapport au projet, interface avec le promoteur, information régulière de la population, promotion de l'investissement citoyen



Le fonds OSER-ENR :

société de financement régionale, destiné à soutenir le développement des énergies renouvelables en région Auvergne – Rhone Alpes. (<https://enr-oser.fr/>)

**Rôle** expertise montage public-privé, validation, suivi du plan de financement et financement



Bellane Energie SAS : exploitant une éolienne de la Répara Auriples, elle est dirigée par Olivier CONSTANT expert en montage de parcs éoliens à capital public-privé

**Rôle** ingénierie, financement, coordination des études d'impact



**Présentation du montage de la société de projet OursEole SAS**

Phase « Etudes » : **90% des coûts et du risque financier** des études sont portés par OSER-ENR et Bellane Energie. L'intercommunalité participe à hauteur de 40 k€.

Phase « Exploitation » : en cas d'obtention des autorisations, la commune et l'intercommunalité bénéficient de conditions favorables pour augmenter progressivement leur participation sur 20 ans. **Elles pourront détenir à terme 35 % du parc éolien** et vont ouvrir la réflexion sur le financement citoyen.

Ainsi, avec la participation de la région via le Fonds OSER ENR (15 % du capital), **ce pôle public et citoyen maîtrisera 50 % du projet.**

